



conges pour demenagement si apprenti

Par **agerum**, le **18/07/2009** à **16:48**

Bonjour

une apprenti est elle en droit d'obtenir un jour de congés pour déménagement ; la convention accorde 1 jour aux employés

Par **Cornil**, le **20/07/2009** à **15:33**

Bonjour "agerum"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

OUI,selon le Code du Travail.

Article L6222-23 L'apprenti bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés dans la mesure où elles ne sont pas contraires à celles qui sont liées à sa situation de jeune travailleur en formation.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **rabiller catherine**, le **01/03/2017** à **15:18**

bonjour un apprenti a t il droit a des jours pour le déménagement et peut il prendre des congés ci ca fais pas un an qu il ai dans l entreprise merci